



**Rapport de la commission ad'hoc concernant
Le préavis N° 2020-02**

relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle sur laquelle s'entraîne le FC Bottens

La Commission ad hoc, composée de :

Messieurs Joseph Ecoffey, Fabien Panchaud et Frédéric Riva, s'est réunie à 1 reprise afin d'exécuter le mandat que lui a confié le Conseil communal.

I. Dates et travaux des différentes séances

28.01.2020 à la maison de commune

- Lecture du préavis
- Préparation de l'entretien avec le municipal
- Entretien avec le Municipal responsable

II. Commentaires et remarques

La commission précise que nous donnons par ce préavis le mandat à la municipalité de :

- Procéder à l'achat du terrain
- Pour un prix pouvant varier entre 4.5,. et 6.- CHF/ m2

Qu'en cas de refus par le conseil communal ou par au moins un des propriétaires, l'avenir de ce terrain sera entièrement soumis à la décision du SDT du canton Vaud.

III. Conclusions

La Commission remercie le Municipal d'avoir répondu à ses questions. Bien que ce rapport comporte des remarques, la Commission tient à relever l'engagement de la Municipalité pour assurer la pérennité des activités sportives dans notre commune.

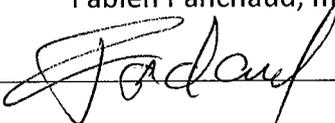
Vu ce qui précède,

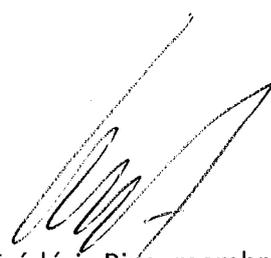
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, la Commission vous propose :

1. D'accepter le préavis 2020-02

Bottens, le 28.01.2020


Joseph Ecoffey, rapporteur


Fabien Panchaud, membre


Frédéric Riva, membre